

La réglementation ICPE et la sécurité civile dans la protection des personnes et des biens : deux approches différentes

La réglementation portant sur la sécurité civile a été récemment modernisée par le vote d'une nouvelle loi (2004-811) de modernisation de la sécurité civile et de nombreux décrets d'application (PPI, ORSEC, PCS, réserve communale de sécurité civile...). En tant qu'experts dans le domaine des risques industriels et de la réglementation du travail, le CEDERIT s'est posé la question suivante : "La réglementation portant sur la sécurité et la protection des personnes et des biens du domaine de la sécurité civile a-t-elle la même portée que la réglementation portant sur les industries potentiellement dangereuses ?".

La réglementation portant sur les industries s'appuie particulièrement sur les matières dangereuses stockées ou utilisées, c'est donc avec ce fil conducteur que nous tenterons de répondre à la question posée.

La réglementation portant sur les entreprises et industries.

Du point de vue des entreprises industrielles, la prise en compte des risques, qu'ils soient technologiques ou professionnels, se fait au travers de la réglementation ICPE d'une part, et du code du travail d'autre part. La réglementation ICPE introduit des notions de classement des sites industriels en fonction de leur dangerosité. Ce classement est rendu possible par une nomenclature qui prend en compte les activités menées mais aussi les familles de matières dangereuses stockées, utilisées ou fabriquées. Ainsi, les matières dangereuses font partie des principales préoccupations quant aux risques technologiques. Il en va de même vis-à-vis du code du travail, au titre de l'ergonomie par exemple. Pour ces deux domaines, c'est la mise en lumière et l'identification claire du danger qui permet la mise en place de moyens de protection et de prévention efficaces et adaptés. En effet, sur un site industriel, il est possible de savoir exactement quelles sont les matières stockées et utilisées, en quelles quantités, selon quelles méthodologies et à quel endroit.

Autres domaines abordés. La réglementation portant sur les entreprises traite aussi des sujets tels que les ATEX (atmosphères explosibles) ou encore le transport des marchandises dangereuses en interne. Pour ce dernier, les mêmes principes sont utilisés, à savoir que c'est à partir des matières dangereuses que l'on détermine les dangers et leurs extensions sur les travailleurs, les biens et les personnes. Les matières et marchandises transportées

en interne sont clairement identifiées. Des règles et des protocoles internes permettent leur sécurisation (limitation des vitesses, utilisation de voies de circulation spécifiques [définies par une étude transport], bonne connaissance des marchandises transportées...). Le principe de ces réglementations fonctionne bien puisque le nombre d'accidents graves recensés sur ces installations est relativement faible.

La réglementation de la sécurité civile.

La réglementation de la sécurité civile concernant la protection des biens et des personnes porte sur une toute autre approche. La refonte de celle-ci oriente la protection sur des réponses adaptées et efficaces face à la survenue de l'aléa. En effet, en fonction de la gravité de l'aléa, ce sont les mairies, puis les préfets, d'abord de département puis de zone, et enfin l'Etat qui mettent en œuvre des organisations pour lutter contre les sinistres. On peut citer par exemple les aléas naturels tels que des tempêtes et des inondations, mais aussi des accidents technologiques tels que des accidents survenant sur des unités de transport de marchandises dangereuses. Il est clair que dans l'impossibilité de prévoir quand et selon quelle importance (vitesse, violence, cinétique et localisation) un aléa naturel ou technologique peut survenir, c'est selon des statistiques et des localisations préférentielles que l'on prévoira que tel ou tel aléa puisse survenir. C'est dans cette optique que sont mis en place les PPRT et les PPRN (Plans de Prévention des Risques Technologiques/Naturels). Ces plans sont élaborés par le préfet selon des informations qui lui sont délivrées par les services de l'Etat (DRIRE, DIREN...) ou par les industriels (installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE) pour les risques technologiques.

Incidence des statistiques. Cette démarche comporte obligatoirement des failles car, même si statistiquement il est beaucoup plus probable qu'un séisme se produise dans les chaînes alpines ou pyrénéennes, il n'est pas possible de dire qu'il n'en surviendra pas en Ile-de-France et malgré tout, il n'est pas prévu de se prémunir des risques sismiques en Ile-de-France.

Dans le même ordre d'idée, il est beaucoup plus probable qu'un accident de la route mettant en cause une unité de transport de marchandises dangereuses ne se

produise dans le couloir de la chimie qu'en région Centre. Dans ces régions où ces probabilités sont faibles, il n'est souvent pas prévu de mettre en place des organisations de secours des populations en cas de besoin. Les moyens mis en place pour assurer la sécurité et la protection des riverains sont d'ordres divers. En fonction de la gravité et de l'extension de l'aléa, les plans suivants sont mis en place : le PCS, PPI, ORSEC départemental, ORSEC zonal et ORSEC national.

Un exemple de situation "dangereuse". Dans le domaine du transport des marchandises dangereuses, la prévention des accidents ne peut se faire que par l'interdiction de transit sur des routes données. Pour la protection, il n'est pas possible de réaliser l'analyse des risques au sens de ce qui est fait au niveau des entreprises puisque les services de secours ne connaissent pas forcément à tout moment la nature des matières transportées et leurs quantités. En effet, la réglementation du transport de marchandises dangereuses (modifiée en 2005) permet à un transporteur qui achemine moins de trois tonnes de marchandises ayant un même code de dangers, de ne pas apposer une étiquette de danger (carré sur pointe), ni même de renseigner la plaquette orange s'il transporte plusieurs marchandises en même temps.

Lorsqu'un accident survient sur une telle unité de transport, les effets de l'accident peuvent être variables :

- taille de la fuite sur une citerne,
- inflammation ou pas du liquide,
- mélange de produits en quantités variables,

- viabilité de l'environnement (type de route, zone géographique, conditions climatiques, zone urbaine ou rurale...).

Les actions d'intervention des services de secours sont par conséquent rendues plus difficiles et donc moins efficaces.

Une analyse des risques pour déterminer les effets d'un tel accident est donc irréaliste, au vu des multitudes de scénarios possibles et du nombre d'unités de transport qui transitent sur les routes. L'approche mise en place par la sécurité civile pour protéger les riverains est une démarche de résorption des effets d'un aléa. Elle tente par des organisations et des moyens adaptés de réagir rapidement et efficacement aux conséquences d'un sinistre. Il en découle inévitablement des faiblesses puisque le déroulement des événements est par nature imprévisible et qu'en fonction de l'évolution de celui-ci, les secours peuvent être amenés à ne plus pouvoir assurer totalement leur rôle. Dans ce cas, des moyens supplémentaires sont demandés, ce qui laisse le temps aux effets du sinistre de se développer.

4

Applicabilité de la démarche "d'analyse des risques" des entreprises au monde de la sécurité civile.

Les deux démarches précédemment décrites paraissent, au premier abord, antagonistes et il semble difficile de faire évoluer une démarche par rapport à l'autre. Dans le cas des matières dangereuses, notre fil conducteur, par contre, des efforts et des améliorations sont possibles pour limiter les risques et les conséquences d'accidents technologiques. En effet, en premier lieu, la réglementation du transport permet de mettre en œuvre des pratiques de sécurisation des conditions de transport :

- utilisation de contenants adaptés aux marchandises transportées,
- utilisation de camions conformes,
- formation des acteurs et des personnes responsables du chargement, du déchargement et de la maintenance...,
- précautions diverses (chargement, déchargement, arrimage, surveillance du véhicule en stationnement...),
- limitation de la vitesse des camions.

D'autres mesures nécessaires.

Malgré tout, ces mesures ne sont pas suffisantes pour prévenir tous les accidents. Les solutions suivantes pourraient être envisagées :

- information des populations sur le transport de marchandises dangereuses, et sensibilisation de celles-ci aux mesures de protection,

- marquage systématique des unités de transport de marchandises dangereuses telles que soient les quantités transportées afin qu'en cas d'accident, les services d'intervention définissent rapidement les mesures à prendre,

- meilleure prise en compte des flux et des masses de marchandises dangereuses qui transitent sur les routes. Ces mesures simples permettraient de limiter encore les effets d'un accident éventuel. En particulier, la prise en compte des flux et des masses, et des types de marchandises dangereuses qui transitent sur le territoire national, permettrait d'établir des plans d'action beaucoup plus efficaces pour les services de secours dans les zones "à risques faibles" et pour lesquelles aucun plan de secours n'est envisagé. Les marchandises dangereuses sont transportées par des professionnels pour lesquels il serait facile de demander des données sur les matières qu'ils transportent ainsi que leur destination. Des statistiques annuelles permettraient de faire ressortir quelles sont les marchandises dangereuses que l'on retrouve plus particulièrement sur des zones géographiques données.

Conclusion. Les matières dangereuses sont au centre des préoccupations réglementaires dans les domaines de la sécurité civile et des installations industrielles. Le but de ces réglementations est de permettre la protection des personnes et des biens sur le territoire national. Malgré tout, pour atteindre ce but, les deux réglementations adoptent des approches différentes. Il s'avère que la réglementation portant sur les entreprises permet une analyse complète et globale des causes et événements susceptibles d'entraîner un accident. C'est donc sur la prévention qu'est porté l'effort. La réglementation portant sur la sécurité civile est inévitablement plus lacunaire puisque c'est sur la protection des biens et des personnes que l'effort est porté. Il est en effet impossible de prédire ou, quand, comment et selon quelle intensité l'aléa surviendra.

Les documents permettant l'organisation de la lutte contre ces aléas sont réalisés dans des zones où ils sont statistiquement possibles de se produire. Qu'en est-il des autres zones ?

Patrick Delaine, Fabien Innocent
CEDERIT de Giat Industries
Membres du réseau CNRI

Les Jueidis du CNRI :

Développement durable : du concept à la méthode... (16 mars 2006)

Les conséquences de l'activité humaine sont parfaitement identifiées : pollutions de l'eau, de l'air, destruction et appauvrissement des ressources, destruction des espèces, modifications climatiques... A ces données environnementales, il faut ajouter les problèmes de pauvreté, de santé, d'agriculture, de solidarité...

Une prise de conscience individuelle et collective s'impose, tout comme l'objectif de trouver un juste équilibre entre économique, social et environnemental. Mais un tel concept est-il applicable dans la dimension économique que nous connaissons ? Sur cette question, les avis sont partagés, sauf peut-être à ce que le développement durable devienne une nouvelle stratégie et la contrainte, une opportunité.

C'est de ce défi planétaire que le CNRI vous propose de débattre le 16 mars prochain, à partir de regards écologiques, politiques et citoyens. Autrement dit, d'avoir une approche pluridisciplinaire en se posant la question de comment passer de la théorie à la pratique !

Cette manifestation aura lieu à Bourges, dans les locaux de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI), de 9 h à 17 h. Ne manquez pas ce rendez-vous !

Cette journée est gratuite et accessible à tous dans la limite des places disponibles.

Seule contrainte, s'inscrire préalablement auprès du CNRI au 02 48 48 40 28 / 40 99 ou cnri@cnri-bourges.org.



Suivi du 1^{er} décembre 2005 au 31 janvier 2006

Thème	Intitulé du texte (référence)	Thème	Intitulé du texte (référence)
Installations classées	Arrêté du 27 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2002 relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation (JO n° 23 du 27 janvier 2006)	Risques (suite)	Loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006 (JO n° 295 du 20 décembre 2005)
	Décret n° 2006-55 du 17 janvier 2006 relatif à la prévention des risques technologiques et à la sécurité du personnel et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (JO n° 16 du 19 janvier 2006)		Arrêté du 13 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 3 mars 1982 relatif au contrôle de la circulation des produits explosifs (JO n° 293 du 17 décembre 2005)
	Arrêté du 5 janvier 2006 relatif à la consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de certaines installations, pris en application de l'article 8-II du décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 (JO n° 14 du 17 janvier 2006)		Arrêté du 13 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 12 mars 1993 pris pour l'application des articles 22 et 23 du décret n° 90-153 du 16 février 1990 portant diverses dispositions relatives au régime des produits explosifs (JO n° 293 du 17 décembre 2005)
	Arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux informations nécessaires à l'élaboration du plan particulier d'intervention, pris en application de l'article 4 du décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 (JO n° 14 du 17 janvier 2006)		Arrêté du 13 décembre 2005 pris pour l'application de l'article 11-3 du décret n° 90-153 du 16 février 1990 portant diverses dispositions relatives au régime des produits explosifs (JO n° 293 du 17 décembre 2005)
	Arrêté du 14 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 25 février 2005 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés (JO n° 4 du 5 janvier 2006)		Arrêté du 13 décembre 2005 relatif à l'agrément des organismes chargés de réaliser les études de sûreté dans les installations de produits explosifs et aux caractéristiques de ces études (JO n° 293 du 17 décembre 2005)
	Arrêté du 20 décembre 2005 relatif à la déclaration annuelle à l'administration, pris en application des articles 3 et 5 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets (JO n° 304 du 31 décembre 2005)		Arrêté du 13 décembre 2005 fixant les règles techniques de sûreté et de surveillance relatives à l'aménagement et à l'exploitation des installations de produits explosifs (JO n° 293 du 17 décembre 2005)
	Loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 (JO n° 304 du 31 décembre 2005)		Arrêté du 30 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, des locaux de travail ou des locaux recevant du public (JO n° 291 du 15 décembre 2005)
	Décret n° 2005-1677 du 28 décembre 2005 pris en application de la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises (JO n° 302 du 29 décembre 2005)		Arrêté du 8 décembre 2005 relatif au contrôle d'aptitude médicale, à la surveillance radiologique et aux actions de formation ou d'information au bénéfice des personnels intervenant engagés dans la gestion d'une situation d'urgence radiologique (JO n° 289 du 13 décembre 2005)
	Arrêté du 9 novembre 2005 portant agrément des organismes pour le contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (JO n° 302 du 29 décembre 2005)		Directive interministérielle du 29 novembre 2005 relative à la réalisation et au traitement des mesures de radioactivité dans l'environnement en cas d'événement entraînant une situation d'urgence radiologique (JO n° 279 du 1 ^{er} décembre 2005)
	Arrêté du 7 novembre 2005 relatif à la déclaration annuelle à l'administration des installations de stockage de déchets inertes mentionnée à l'article 5 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 (JO n° 299 du 24 décembre 2005)		Circulaire du 20 juin 2005 relative à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs. Application du décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 (non publiée)
	Arrêté du 30 novembre 2005 portant agrément de laboratoires pour exécuter certains types d'analyses des eaux ou des sédiments pour l'année 2006 (JO n° 298 du 23 décembre 2005)		Circulaire du 27 mai 2005 relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (non publiée)
	Arrêté du 12 décembre 2005 portant application des dispositions de l'article 41-1 du décret n° 85-1888 du 27 décembre 1985 modifié relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (JO n° 292 du 16 décembre 2005)		Déchets
	Circulaire du 7 octobre 2005 relative aux installations classées. - Diffusion de l'arrêté ministériel relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (BOMEDD n° 23/2005 du 15 décembre 2005)		Circulaire n° 06-007 du 26 janvier 2006 relative à la fiscalité de l'énergie, taxe générale sur les activités polluantes, taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (BO des douanes n° 6662 du 26 janvier 2006)
	Circulaire du 21 septembre 2005 concernant la modification de la nomenclature relative aux élevages (BOMEDD n° 23/2005 du 15 décembre 2005)		Arrêté du 6 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine (JO n° 17 du 20 janvier 2006)
	Arrêté du 23 août 2005 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1116 (JO du 27 octobre 2005 et BOMEDD n° 23/2005 du 15 décembre 2005)		Avis aux producteurs et aux détenteurs de produits emballés (JO n° 9 du 11 janvier 2006)
	Ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme (JO n° 286 du 9 décembre 2005)		Loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 (JO n° 304 du 31 décembre 2005)
	Arrêté du 15 novembre 2005 relatif aux justificatifs à apporter pour les demandes d'affectation et de conservation de quotas d'émission de gaz à effet de serre en cas d'installation nouvelle, d'installation modifiée ou de transfert d'activité (JO n° 283 du 6 décembre 2005)		Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 (JO n° 304 du 31 décembre 2005)
	Arrêté du 30 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 28 juillet 2005 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (JO n° 283 du 6 décembre 2005)		Décret n° 2005-1717 du 28 décembre 2005 modifiant le décret n° 96-1009 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination de déchets industriels spéciaux (JO n° 303 du 30 décembre 2005)
	Arrêté du 3 novembre 2005 portant agrément des organismes vérificateurs des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (JO n° 280 du 2 décembre 2005)		Circulaire du 8 novembre 2005 relative au traitement des stocks abandonnés de pneumatiques usagés (BOMEDD n° 24/2005 du 30 décembre 2005)
	Circulaire du 9 novembre 2005 relative aux thèmes d'action nationale de l'inspection des installations classées pour l'année 2006 (non publiée)		Arrêté du 7 novembre 2005 relatif à la déclaration annuelle à l'administration des installations de stockage de déchets inertes mentionnée à l'article 5 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 (JO n° 299 du 24 décembre 2005)
Circulaire du 29 septembre 2005 relative aux critères d'appréciation de la démarche de maîtrise des risques d'accidents susceptibles de survenir dans les établissements dits "SEVESO", visés par l'arrêté du 10 mai 2000 modifié (non publiée)	Règlement (CE) n° 2067/2005 de la Commission du 16 décembre 2005 modifiant le règlement (CE) n° 92/2005 concernant d'autres modes d'élimination et d'utilisation des sous-produits animaux (JOUE n° L 331 du 17 décembre 2005)		
Air	Arrêté du 6 décembre 2005 relatif aux agréments et approbations prévus aux articles 9, 10, 14 et 15 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements (JO n° 292 du 16 décembre 2005)		
Arrêté du 16 décembre 2005 portant agrément de laboratoires ou d'organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère (JO n° 26 du 31 janvier 2006)	Circulaire du 4 juillet 2005 relative à la résorption des décharges non autorisées (BOMEDD n° 23/2005 du 15 décembre 2005)		
Arrêté du 14 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 25 février 2005 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés (JO n° 4 du 5 janvier 2006)	Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques prévues à l'article 21 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements (JO n° 282 du 4 décembre 2005)		
Loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 (JO n° 304 du 31 décembre 2005)	Arrêté du 23 novembre 2005 relatif à l'agrément prévu à l'article 19 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements (JO n° 282 du 4 décembre 2005)		
Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 (JO n° 304 du 31 décembre 2005)	Arrêté du 23 novembre 2005 relatif à l'agrément prévu à l'article 19 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements (JO n° 282 du 4 décembre 2005)		
Arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux matériels destinés à économiser l'énergie et aux équipements de production d'énergie renouvelables pouvant bénéficier d'un amortissement exceptionnel et modifiant l'article 2 de l'annexe IV au code général des impôts (JO n° 304 du 31 décembre 2005)	Décret n° 2006-76 du 25 janvier 2006 portant publication des amendements au règlement pour le transport de matières dangereuses sur le Rhin (ADNR), adoptés à Strasbourg par les résolutions 2004-I-21 et 2004-I-22 du 28 mai 2004 et la résolution 2004-II-23 du 25 novembre 2004 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (JO n° 23 du 27 janvier 2006)		
Arrêté du 9 novembre 2005 portant agrément des organismes pour le contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (JO n° 302 du 29 décembre 2005)	Arrêté du 26 décembre 2005 relatif aux interdictions complémentaires de circulation pour 2006 des véhicules de transport de marchandises et de transport de marchandises dangereuses (JO n° 303 du 30 décembre 2005)		
Arrêté du 9 novembre 2005 portant agrément d'une association de surveillance de la qualité de l'air au titre du code de l'environnement (livre II, titre II) (JO n° 300 du 27 décembre 2005)	Transport de matières dangereuses		
Risques	Directive n° 2006/8/CE de la Commission du 23 janvier 2006 modifiant, aux fins de leur adaptation au progrès technique, les annexes II, III et V de la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (JOUE n° L 19 du 24 janvier 2006)		
Arrêté du 23 janvier 2006 fixant les règles de détermination des distances d'isolement relatives aux chantiers de dépollution pyrotechnique (JO n° 25 du 29 janvier 2006)	Substances dangereuses		
Arrêté du 23 janvier 2006 fixant le niveau des connaissances requises et les aptitudes médicales pour les personnes exerçant les fonctions de chargé de sécurité pyrotechnique, de responsable du chantier pyrotechnique et pour les personnes appelées à exécuter les opérations de dépollution pyrotechnique (JO n° 25 du 29 janvier 2006)	Santé-sécurité		
Arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires (JO n° 19 du 22 janvier 2006)	Arrêté du 26 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles et fixant les tarifs des cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des activités professionnelles relevant du régime général de la sécurité sociale (JO n° 303 du 30 décembre 2005)		
Décret n° 2006-55 du 17 janvier 2006 relatif à la prévention des risques technologiques et à la sécurité du personnel et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (JO n° 16 du 19 janvier 2006)	Arrêté du 21 décembre 2005 portant agrément des experts auxquels le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut faire appel (JO n° 303 du 30 décembre 2005)		
Instruction du 11 janvier 2006 portant adaptation de la réglementation relative à la lutte contre la pollution du milieu marin (POLMAR) (JO n° 11 du 13 janvier 2006)	Arrêté du 19 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 17 octobre 1995 modifié relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (JO n° 298 du 23 décembre 2005)		
Décret n° 2006-35 du 11 janvier 2006 portant publication de la convention pour la protection du Rhin, ensemble une annexe et un protocole de signature, faite à Berne le 12 avril 1999 (JO n° 11 du 13 janvier 2006)	Arrêté du 16 novembre 2005 fixant le modèle du formulaire "attestation sur l'honneur - justificatif de droits à rente accident du travail/maladie professionnelle" (JO n° 281 du 3 décembre 2005)		
Décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité (JO n° 11 du 13 janvier 2006)	Autres textes		
Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 (JO n° 304 du 31 décembre 2005)	Décret n° 2003-767 du 1 ^{er} août 2003 modifiant le décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 sur les études d'impact pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (extrait d'une décision d'annulation du Conseil d'Etat) (JO n° 10 du 12 janvier 2006)		
Arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques (JO n° 268 du 18 novembre 2005 et BOMEDD n° 24/2005 du 30 décembre 2005)	Décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (JO n° 304 du 31 décembre 2005)		

5

Les textes relatifs aux thèmes "Installations classées" et "Environnement-santé" sont consultables sur le site aida.ineris.fr

L'Ineris développe également un CD-Rom *AIDA Industrie* dans lequel sont regroupés tous les textes nationaux et communautaires dans les domaines de l'hygiène, la sécurité et de l'environnement et assure une veille juridique et une mise à jour régulière de ces textes. Pour plus d'informations, contacter Florence Oger (tél. : 03-44-55-63-88)